

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 11 NOVEMBRE 2013 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

**PRÉSENCES**

**Sont présents** : Monsieur le Maire Yvon Laramée, Madame la conseillère, Nathalie Lemaire ainsi que Messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

**Est également présente** : Mme Caroline Rioux, directrice générale

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Monsieur le Maire, Yvon Laramée**, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30. Il demande un moment de silence pour le Jour du souvenir et félicite la population pour le haut taux de participation aux élections.

**1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**1.1 Remerciements à M. Gérard Marinovich;**

**RÉSOLUTION 2013-11-290**

**ATTENDU QUE** M. Gérard Marinovich a siégé au Conseil de la Municipalité d’Eastman à titre de Maire depuis 2001;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil adresse ses sincères remerciements à M. Gérard Marinovich pour l’ensemble des réalisations qui ont été faites alors qu’il était Maire ainsi que pour sa généreuse contribution au service de la communauté Eastmanoise.

***ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ***

**1.2 Adoption de l’ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2013-11-291**

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

**Avec l’ajout du point suivant :**

Sous la rubrique : **Affaires nouvelles;**

17.1 Bibliothèque – nouveau portail pour les abonnés – concours pour les nouveaux abonnés;

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

- 1.1 Remerciements à M. Gérard Marinovich;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;

## **2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**

- 2.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013;

## **3. Pétitions**

### **4. Correspondances**

- 4.1 Gestion des archives – documents relatifs à l'évaluation foncière;
- 4.2 Cotisation annuelle – Réseau biblio de l'Estrie;
- 4.3 Modification au règlement de contrôle intérimaire (10-13-1) concernant la Municipalité de Ste-Catherine-de-Hatley;
- 4.4 Lettre de Monty Coulombe concernant l'entente de services de première ligne pour 2014;
- 4.5 Renouvellement de l'adhésion à la FQM et dépôt du rapport d'activité 2012-2013;
- 4.6 Règlement de remplacement no. 14-12-3 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Memphrémagog (agrandir le périmètre d'urbanisation de la Municipalité d'Eastman, entre l'autoroute 10 et la limite actuelle du périmètre);
- 4.7 Demande de soutien financier – Table Jeunesse socio-économique Memphrémagog;
- 4.8 Demande d'adhésion 2014 à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska);
- 4.9 Félicitations du CFE Desjardins pour le prix d'excellence en environnement;
- 4.10 Proposition d'augmentation de la couverture d'assurance *par Groupe Ultima inc*;
- 4.11 Demande d'appui financier de *Han-Droits*;
- 4.12 Révision de classement de la Protection du service d'inspection des assureurs incendie (SIAI);
- 4.13 Demande d'aide financière de *Conservation des vallons de la Serpentine*;
- 4.14 Demande de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour les paniers de Noël;

### **5. Administration générale**

- 5.1 Résolution autorisant la dépense pour les activités des membres du Conseil avec les employés municipaux pour le temps des Fêtes;
- 5.2 Nomination d'un maire suppléant et substitut du maire aux assemblées du conseil de la MRC en l'absence du Maire;
- 5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires;
- 5.4 Dossier en consultation – Commission scolaire des Sommets;
- 5.5 Résolution concernant la proposition de *Groupe Ultima inc* d'augmenter la couverture en responsabilité civile;
- 5.6 Annonce au feuillet paroissial de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- 5.7 Délégation du Maire à la Table d'harmonisation du Parc national du Mont-Orford (PNMO);
- 5.8 Régularisation des adjudications de quatre matricules;
- 5.9 Appui à la résolution du Canton de Stanstead;

### **6. Administration financière**

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 octobre 2013;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 octobre 2013;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois d'octobre 2013;
- 6.4 Acceptation du décompte progressif # 3 – Infrastructures d'eau potable;
- 6.5 Signataires aux comptes Desjardins;

### **7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme**

- 7.1 Autorisation du paiement dans le cadre du Fonds de relance du Mont-Orford;
- 7.2 Fermeture de rue pour les Fêtes de Noël;

## **8. Sécurité publique**

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Embauche de deux nouveaux pompiers;

## **9. Travaux publics**

- 9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 2 octobre 2013;
- 9.2 Option de prolongement du contrat de déneigement pour le secteur « F »;
- 9.3 Résolution confirmant la fin des travaux sur les chemins Bellevue, d'Orford-sur-le-lac et des Diligences en regard de la subvention de 9 065 \$ accordée pour l'amélioration du réseau routier, échelonnée sur trois (3) ans;

## **10. Hygiène du milieu et environnement**

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de septembre 2013;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de septembre 2013;
- 10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d'octobre 2013;
- 10.4 Formation sur la gestion et l'entreposage des résidus domestiques dangereux (RDD);

## **11. Aménagement et urbanisme**

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 16 septembre 2013;
- 11.2 Allocation des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- 11.3 Échange de terrain entre les lots 4 380 475 et 4 890 248;

## **12. Demandes de dérogation mineure**

### **13. Demandes d'approbation au règlement PIIA**

- 13.1 Demande de la Coop Santé Eastman pour installer deux enseignes au 15 rue Lapointe, lot 4 380 206;
- 13.2 Demande de la Coop Santé Eastman pour installer une rampe universelle au 15 rue Lapointe, lot 4 380 206;
- 13.2 Demande de M. Daniel Bérard pour installer une remise de 14 x 16 pi au 19 chemin de la Tourterelle, lot 2 238 184;
- 13.3 Demande de M. Guy Doyon pour installer une remise de 10 x 14 pi au 107 chemin Gilbert, lot 2 235 983;
- 13.4 Demande de M. Mathieu Lecompte pour M. André Boisvert pour construire une résidence unifamiliale sur la rue de Villebois, lot 5 202 438;
- 13.5 Demande de M. Jean-Robert Lacasse pour agrandir sa résidence de 7 x 23 pi au 7 chemin de la Tourterelle, lot 2 238 180;

### **14. Rapport sur l'émission des permis**

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours des mois de septembre et d'octobre 2013;

### **15. Avis de motion**

- 15.1 Avis de motion visant l'adoption du projet de règlement 2013-16 ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme;
- 15.2 Avis de motion visant l'adoption du projet de règlement 2013-17 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage;
- 15.3 Avis de motion visant l'adoption du projet de règlement 2013-18 ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement;
- 15.4 Avis de motion visant l'adoption du projet de règlement 2013-19 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage;
- 15.5 Avis de motion visant l'adoption du projet de règlement 2013-20 ayant pour objet de modifier le règlement 2011-14 concernant la municipalisation des chemins privés;

## **16. Règlements**

- 16.1 Adoption du projet de règlement 2013-16 amendant le plan d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée de consultation;
- 16.2 Adoption du projet de règlement 2013-17 amendant le règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation;
- 16.3 Adoption du projet de règlement 2013-18 amendant le règlement de lotissement et fixant la date de l'assemblée de consultation;
- 16.4 État et dépôt des résultats définitifs du scrutin référendaire;
- 16.5 Résolution adoptant le projet de règlement 2013-19 amendant le règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation;

**17. Affaires nouvelles**

**18. Période de questions**

**19. Levée de la séance**

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE**

**2.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013;**

### **RÉSOLUTION 2013-11-292**

**Il est proposé par  
appuyé par**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2013, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce Conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **3. PÉTITIONS**

## **4. CORRESPONDANCES**

**4.1 Gestion des archives – documents relatifs à l'évaluation foncière;**

### **RÉSOLUTION 2013-11-293**

**ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog est désignée, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, comme organisme municipal responsable de l'évaluation;

**ATTENDU QUE** la MRC peut, toujours en vertu de la Loi, décider du lieu de conservation des documents;

**ATTENDU QUE** la MRC a décidé de retourner, aux municipalités locales, certains documents qui ne sont plus nécessaires à la conception des rôles d'évaluation;

**ATTENDU QU'**après vérification, les documents qui peuvent servir la Municipalité ont été conservés en version numérique par la firme d'évaluation;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le Conseil autorise la MRC de Memphrémagog à détruire des dossiers dont la Municipalité est propriétaire;

**QUE** le Conseil autorise le paiement de 10 \$ la boîte, pour environ douze (12) boîtes, payable à la MRC de Memphrémagog.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**4.2 Cotisation annuelle – Réseau biblio de l'Estrie;**

Le Conseil prend acte.

**4.3 Modification au règlement de contrôle intérimaire (10-13-1) concernant la Municipalité de Ste-Catherine-de-Hatley;**

Le Conseil prend acte.

**4.4 Lettre de Monty Coulombe concernant l'entente de services de première ligne pour 2014;**

Le Conseil prend acte.

**4.5 Renouvellement de l'adhésion à la FQM et dépôt du rapport d'activité 2012-2013;**

Le Conseil prend acte.

**4.6 Règlement de remplacement no. 14-12-3 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Memphrémagog (agrandir le périmètre d'urbanisation de la Municipalité d'Eastman, entre l'autoroute 10 et la limite actuelle du périmètre);**

Le Conseil prend acte.

**4.7 Demande de soutien financier – Table Jeunesse socio-économique Memphrémagog;**

La Municipalité ne donne pas suite à cette demande.

**4.8 Demande d'adhésion 2014 à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska);**

La Municipalité ne donne pas suite à cette demande.

**4.9 Félicitations du CFE Desjardins pour le prix d'excellence en environnement;**

Le Conseil prend acte.

**4.10 Proposition d'augmentation de la couverture d'assurance par Groupe Ultima inc;**

Le Conseil prend acte.

**4.11 Demande d'appui financier de Han-Droits;**

La Municipalité ne donne pas suite à cette demande.

**4.12 Révision de classement de la Protection du service d'inspection des assureurs incendie (SIAI);**

Le Conseil prend acte.

**4.13 Demande d'aide financière de *Conservation des vallons de la Serpentine*;**

Le Conseil prend acte.

**4.14 Demande de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour les paniers de Noël;**

**RÉSOLUTION 2013-11-294**

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil autorise le versement de 500 \$ pour la confection des paniers de Noël de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 Résolution autorisant la dépense pour les activités des membres du Conseil avec les employés municipaux pour le temps des Fêtes;**

**RÉSOLUTION 2013-11-295**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil désirent organiser, pour le temps des Fêtes, un 5 à 7 ou un repas avec les employés municipaux afin de favoriser les relations interpersonnelles et de souligner la reconnaissance du Conseil envers son personnel;

**ATTENDU QUE** cette reconnaissance s'adresse aussi aux bénévoles de la bibliothèque et des pompiers à temps partiels;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le Conseil autorise la dépense d'un montant maximum de 1 850 \$ pour les activités des Fêtes des membres du Conseil avec les employés municipaux.

**QUE** la contribution de la municipalité soit partagée selon le groupe d'employés à savoir :

• Employés bénévoles de la bibliothèque	460 \$
• Pompiers temps partiels	310 \$
• Membres du conseil et autres groupes d'employés	<u>1 080 \$</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>1 850 \$</b>

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.2 Nomination d'un maire suppléant et substitut du maire aux assemblées du conseil de la MRC en l'absence du Maire;**

**RÉSOLUTION 2013-11-296**

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil nomme M. Michel Fréchette et il est par la présente nommé, comme maire suppléant de la Municipalité d'Eastman et ce, pour la période du 11 novembre 2013 au 30 juin 2014;

**QUE** le Conseil désigne M. Michel Fréchette à titre de substitut du Maire de la Municipalité d'Eastman, pour siéger aux réunions du conseil de la MRC, lors de l'absence de ce dernier;

**QUE** copie de la résolution soit transmise à la MRC de Memphrémagog.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires;**

Le Conseil prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier et directeur général d'un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires qui a été remis à tous les membres du Conseil conformément à la *Loi sur les Élections et Référendums*. Ce formulaire doit être rempli annuellement par les élus et remis au directeur général suite à la date d'anniversaire de leur élection.

### **5.4 Dossier en consultation – Commission scolaire des Sommets;**

#### **RÉSOLUTION 2013-11-297**

**ATTENDU QUE** le document présenté pour consultation par la Commission scolaire des Sommets ne soulève aucune inquiétude pour la Municipalité d'Eastman;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le Conseil manifeste son accord au Plan triennal et aux dossiers particuliers en lien avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2015 à 2016-2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5.5 Résolution concernant la proposition de *Groupe Ultima inc* d'augmenter la couverture en responsabilité civile;**

#### **RÉSOLUTION 2013-11-298**

**ATTENDU QUE** l'assureur de la Municipalité propose une augmentation de la couverture en responsabilité civile de 8 millions à 10 millions de dollars;

**ATTENDU QUE** cette proposition a fait l'objet d'une analyse, par les membres du conseil, sur l'ensemble des couvertures du contrat qui nous lie avec notre assureur;

**ATTENDU QUE** les couvertures actuelles sont satisfaisantes et que le Conseil ne juge pas utile l'ajout proposé par notre assureur;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil désire maintenir la police d'assurance actuelle avec l'assureur *Groupe Ultima inc*;

**QUE** le Conseil rejette la proposition de l'assureur quant à l'augmentation de la couverture en responsabilité civile proposée.

**QU'UN** comité soit formé afin d'évaluer la couverture d'assurance actuelle de la municipalité dans son ensemble.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.6 Annonce au feuillet paroissial de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel;**

**RÉSOLUTION 2013-11-299**

**ATTENDU QUE** la Municipalité achète, depuis des années, une annonce dans le feuillet paroissial de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

**ATTENDU** la proposition de l'imprimeur « Semainier paroissial » ;

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil autorise le paiement auprès de « Semainier paroissial » la somme de 265 \$ plus les taxes applicables afin de couvrir les frais de l'achat d'une annonce au feuillet paroissial pour une période de trente (30) semaines commençant le 6 octobre 2013 et se terminant le 14 mai 2014.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.7 Délégation du Maire à la Table d'harmonisation du Parc national du Mont-Orford (PNMO);**

**RÉSOLUTION 2013-11-300**

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le Conseil nomme le Maire à titre de représentant de la Municipalité à la Table d'harmonisation du PNMO;

**QUE** le Conseil nomme Mme Nathalie Lemaire comme substitut, en l'absence du Maire.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.8 Régularisation des adjudications de quatre matricules;**

**RÉSOLUTION 2013-11-301**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a acquis dans le passé, lors de ventes pour non-paiement de taxes, quatre propriétés portant les numéros de lot 2 236 533, 2 239 418, 2 239 909 et 2 456 771;

**ATTENDU QU'**au bout du terme de deux (2) ans, l'acquéreur doit officialiser son acquisition;

**ATTENDU QUE** ces quatre dossiers n'ont jamais été régularisés;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**



**QUE** le Conseil mandate le notaire Yves Gérin à faire les procédures nécessaires pour régulariser les titres sur les lots 2 236 533, 2 239 418, 2 239 909 et 2 456 771 du cadastre du Québec adjugés à la Municipalité d'Eastman;

**QUE** le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les documents pour et au nom de la Municipalité d'Eastman.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

#### **5.9 Appui à la résolution du Canton de Stanstead;**

##### **RÉSOLUTION 2013-11-302**

**ATTENDU** la demande du Canton de Stanstead afin d'appuyer sa suggestion quant au mode de signification des avis spéciaux pour les assemblées extraordinaires du conseil municipal;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil appuie cette suggestion à savoir que l'envoi d'un courriel, dont un accusé de réception serait exigé, soit également accepté comme moyen de signification pour les avis spéciaux écrits pour la convocation des assemblées extraordinaires du Conseil;

**QUE** la présente résolution soit transmise à la Municipalité du Canton de Stanstead et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

#### **6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

##### **6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 octobre 2013;**

##### **RÉSOLUTION 2013-11-303**

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 octobre 2013 au montant de **509 097,19 \$** le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 38*).

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

##### **6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 octobre 2013;**

##### **RÉSOLUTION 2013-11-304**

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013 et ce, pour un montant de **37 186,62 \$** le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 39*).

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**6.3 Ratification des salaires payés au mois d'octobre 2013;**

**RÉSOLUTION 2013-11-305**

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013, et ce, pour un montant de **59 605,45 \$** le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 40*).

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**6.4 Acceptation du décompte progressif # 3 – Infrastructures d'eau potable;**

**RÉSOLUTION 2013-11-306**

**ATTENDU** la recommandation de paiement des consultants SM<sup>i</sup> en regard du décompte progressif # 3 soumis le 22 octobre 2013;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le Conseil accepte le décompte progressif # 3 pour les travaux d'infrastructures d'eau potable;

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture 13-0631, au montant de 207 972,31 \$ taxes incluses.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**6.5 Signataires aux comptes Desjardins;**

**RÉSOLUTION 2013-11-307**

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le maire, M. Yvon Laramée ou le maire suppléant M. Michel Fréchette et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Caroline Rioux ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Ginette Bergeron soient et sont autorisés à agir à titre de signataires des comptes de la Municipalité;

**QUE** deux de ces quatre (4) signatures soient et sont requises pour donner effet;

**QUE** cette résolution prenne effet le 11 novembre 2013.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME**

**7.1 Autorisation du paiement dans le cadre du Fonds de relance du Mont-Orford;**

**RÉSOLUTION 2013-11-308**

**ATTENDU QUE** selon la résolution 2010-06-520, l'engagement de la Municipalité au Fonds de relance du Mont-Orford est pour une période de cinq (5) ans, avec certaines conditions;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a versé le montant de 8 000 \$ pour les années 2011 et 2012;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de verser au Fonds de relance l'année 3 de cet engagement;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le Conseil autorise le versement de la subvention de 8 000 \$ au Fonds de relance du Mont-Orford à la condition suivante :

- La Municipalité d'Eastman obtiendra gratuitement, aux bénéfices de ses citoyens(nes), quatre (4) passes journalières pour le ski et deux (2) passes corporatives pour le golf de la Station touristique du Mont-Orford;

**QUE** le chèque soit émis au nom du CLD de la MRC de Memphrémagog.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7.2 Fermeture de rues pour les *Féeries de Noël*;**

### **RÉSOLUTION 2013-11-309**

**ATTENDU QUE** la Municipalité envisage des activités lors des *Féeries de Noël* qui demandent la fermeture de rues;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le Conseil autorise la fermeture de la rue des Pins, entre la rue Principale et le *Parc du temps qui passe*, entre 12h00 et 18h00, le 7 décembre 2013;

**QUE** le Conseil autorise la demande de fermeture de la rue Principale auprès du Ministère des transports du Québec (MTQ), de 16h30 à 18h00, afin que se déroule la parade de Noël habituelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;**

Le Conseil prend acte.

### **8.2 Embauche de deux nouveaux pompiers;**

### **RÉSOLUTION 2013-11-310**

**ATTENDU** la recommandation écrite du directeur du service de sécurité incendie datée du 8 novembre 2013;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** Messieurs Pierre Desmarais et Maxime Roy soient engagés à titre de pompiers temps partiel à compter du 11 novembre 2013;

**QUE** ces deux pompiers temps partiel sont engagés selon les conditions suivantes :

- Avoir complété et réussi une période de probation de six (6) mois;
- Faire l'objet d'une recommandation favorable de la part du service de sécurité incendie à cet égard;
- Obtenir la formation exigée par le « Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal » dans les délais prévus;

**QUE** les conditions de travail applicables sont celles fixées annuellement par le Conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. TRAVAUX PUBLICS**

### **9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 2 octobre 2013;**

M. Michel Fréchette, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 2 octobre 2013.

### **9.2 Option de prolongement du contrat de déneigement, secteur « F »;**

#### **RÉSOLUTION 2013-11-311**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a prévu, à son appel d'offres « Déneigement de chemins » de l'hiver 2012-2013, une option de prolongement de contrat;

**ATTENDU QUE** l'application de cette option a été signifiée auprès de *Déneigement Bolton Vallée enr* le 7 août 2013;

**ATTENDU QUE** de façon générale, la Municipalité est satisfaite des services rendus par *Déneigement Bolton Vallée enr* au cours de l'hiver 2012-2013;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil confirme l'application de l'option de prolongement de contrat pour le déneigement pour l'hiver 2013-2014 à *Déneigement Bolton Vallée enr* pour la secteur « F » selon les termes de la soumission déposée le 19 septembre 2012, conditionnel au dépôt, par l'entrepreneur, de la mise à jour des documents d'assurance responsabilité civile et automobile, la garantie d'exécution et l'attestation de Revenu Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.3 Résolution confirmant la fin des travaux sur les chemins Bellevue, d'Orford-sur-le-lac et des Diligences en regard de la subvention de 9 065 \$ accordée pour l'amélioration du réseau routier, échelonnée sur trois (3) ans;**

## **RÉSOLUTION 2013-11-312**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a obtenu une subvention de 9 065 \$, échelonnée sur trois (3) ans, pour des travaux sur les chemins Bellevue, d'Orford-sur-le-lac et des Diligences;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses prévues;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Bellevue, d'Orford-sur-le-lac et des Diligences, pour un montant subventionné de 9 065 \$, échelonnée sur trois (3) ans, conformément aux exigences du *Ministère des Transports*;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présente dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

#### **10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de septembre 2013;**

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

#### **10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de septembre 2013;**

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

#### **10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d'octobre 2013;**

Le Conseil prend acte.

#### **10.4 Formation sur la gestion et l'entreposage des résidus domestiques dangereux (RDD);**

## **RÉSOLUTION 2013-11-313**

**ATTENDU QUE** la Municipalité reçoit régulièrement des produits dangereux déposés dans les contenants destinés aux peintures et aux huiles usées;

**ATTENDU QUE** la Municipalité reçoit aussi les RDD lors de son écocentre;

**ATTENDU QU'**aucun personnel municipal n'a reçu de formation quant au danger et aux précautions à prendre en regard de la manipulation de ces produits;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le Conseil autorise l'inspectrice en environnement et la préposée au tri des conteneurs d'assister à une formation sur la gestion et l'entreposage des RDD offerte par *Laurentide re/sources*, à Victoriaville, au coût de 100 \$ par personne, plus les taxes applicables;

**QUE** les frais associés à cette formation soient et sont remboursés selon la politique de travail en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 16 septembre 2012;**

Le Conseil prend acte.

### **11.2 Allocation des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);**

#### **RÉSOLUTION 2013-11-314**

**ATTENDU QUE** l'article 17 du Règlement portant sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) abrogé par le Règlement 2005-15 prévoit que le montant versé à titre d'allocation de dépenses aux membres du CCU pour chacune des réunions à laquelle ils assistent soit déterminé par résolution du conseil municipal;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil fixe à 25 \$ le montant à verser, à titre d'allocation de dépenses à chacun des membres du CCU pour chacune des réunions à laquelle ils assistent, pour l'année 2013 et suivantes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **11.3 Échange de terrain entre les lots 4 380 475 et 4 890 248;**

#### **RÉSOLUTION 2013-11-315**

**ATTENDU** la demande de la propriétaire du lot 4 380 475 de régulariser la façade bordant le lac d'Argent de sa propriété;

**ATTENDU** le résultat des échanges entre les parties;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil échange une partie du lot 4 890 248 formant la façade sur lac du lot 4 380 475 contre une bande de 10 pi sur toute la longueur entre la rue Martin et le lac d'Argent, le tout tel que démontré au plan préliminaire annexé;

**QUE** le Conseil accepte cet échange dans le seul but de régulariser une situation inhabituelle;

**QUE** les frais d'arpentage, de cadastre et de notaire soient à la charge de la propriétaire du lot 4 380 475;

**QUE** le notaire instrumentant ce dossier soit au choix de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA**

**13.1 Demande de la Coop Santé Eastman pour installer deux enseignes au 15 rue Lapointe, lot 4 380 206;**

**13.2 Demande de la Coop Santé Eastman pour installer une rampe universelle au 15 rue Lapointe, lot 4 380 206;**

**13.2 Demande de M. Daniel Bérard pour installer une remise de 14 x 16 pi au 19 chemin de la Tourterelle, lot 2 238 184;**

**13.3 Demande de M. Guy Doyon pour installer une remise de 10 x 14 pi au 107 chemin Gilbert, lot 2 235 983;**

**13.4 Demande de M. Mathieu Lecompte pour M. André Boisvert pour construire une résidence unifamiliale sur la rue de Villebois, lot 5 202 438;**

**13.5 Demande de M. Jean-Robert Lacasse pour agrandir sa résidence de 7 x 23 pi au 7 chemin de la Tourterelle, lot 2 238 180;**

**RÉSOLUTION 2013-11-316**

**ATTENDU QUE** les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

**ATTENDU QUE** les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 15 octobre 2013 (rés. 2013-50);

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS**

**14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours des mois de septembre et d'octobre 2013;**

Le Conseil prend acte.

**15. AVIS DE MOTION**

**15.1 Avis de motion visant l'adoption du projet de règlement 2013-16 ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme;**

Je, Patrick McDonald, donne avis de motion qu'à une prochaine séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, le règlement 2013-16.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

- De mettre à jour les affectations du sol à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog du règlement 11-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé;
- De créer une nouvelle affectation du sol îlot déstructuré « ID ».

Une dispense de lecture du règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

### **15.2 Avis de motion visant l'adoption du projet de règlement 2013-17 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage;**

Je, Jean-Maurice Fortin, donne avis de motion qu'à une prochaine séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, le règlement 2013-17.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'ajouter des nouvelles dispositions à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog du règlement 11-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé, concernant l'usage résidentiel en zone agricole permanente;
- d'ajouter des dispositions correspondant aux distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole;
- d'ajouter trois nouvelles zones correspondant aux îlots déstructurés;
- d'ajouter une nouvelle zone agricole « A »;
- d'ajouter deux nouvelles zones agro-forestières « AF ».

Une dispense de lecture du règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

### **15.3 Avis de motion visant l'adoption du projet de règlement 2013-18 ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement;**

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une prochaine séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, le règlement 2013-18.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog du règlement 11-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé afin :

- d'intégrer des dispositions particulières aux zones îlots déstructurés « ID » et aux zones agro-forestières « AF »
- d'ajouter la dimension minimale pour une opération cadastrale dans les nouvelles zones îlots déstructurés « ID »

Une dispense de lecture du règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.



#### **15.4 Avis de motion visant l'adoption du projet de règlement 2013-19 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage;**

Je, Patrick McDonald, donne avis de motion qu'à une prochaine séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, le règlement 2013-19.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'ajouter de nouvelles dispositions à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog du règlement 12-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé. Les modifications concernent principalement :

- La mise à jour des dispositions sur les zones inondables, les rives, le littoral et les milieux humides;
- La mise à jour des dispositions sur l'abattage d'arbres;
- La mise à jour de certaines définitions.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

#### **15.5 Avis de motion visant l'adoption du projet de règlement 2013-20 ayant pour objet de modifier le règlement 2011-14 concernant la municipalisation des chemins privés;**

Je, Jean-Maurice Fortin, donne avis de motion qu'à une prochaine séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, le règlement 2013-20.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### **16. RÈGLEMENTS**

#### **16.1 Adoption du projet de règlement 2013-16 amendant le plan d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée de consultation;**

##### **RÉSOLUTION 2013-11-317**

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement au plan d'urbanisme n° 2013-16;

Le présent projet de règlement n° 2013-16 aura pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme afin :

- de mettre à jour les affectations du sol à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog du règlement 11-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé;
- de créer une nouvelle affectation du sol îlot déstructuré « ID ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 décembre 2013, à 19 h, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**16.2 Adoption du projet de règlement 2013-17 amendant le règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation;**

**RÉSOLUTION 2013-11-318**

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement de zonage n° 2013-17;

Le présent projet de règlement 2013-17 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'ajouter des nouvelles dispositions à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog du règlement 11-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé, concernant l'usage résidentiel en zone agricole permanente;
- d'ajouter des dispositions correspondant aux distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole;
- d'ajouter trois nouvelles zones correspondant aux îlots déstructurés;
- d'ajouter une nouvelle zone agricole « A »;
- d'ajouter deux nouvelles zones agro-forestières « AF ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 décembre 2013, à 19 h 10, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**16.3 Adoption du projet de règlement 2013-18 amendant le règlement de lotissement et fixant la date de l'assemblée de consultation;**

**RÉSOLUTION 2013-11-319**

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de lotissement n° 2013-18;

Le présent projet de règlement n° 2013-18 aura pour objet de modifier le règlement de lotissement à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog du règlement 11-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé afin :

- d'intégrer des dispositions particulières aux zones îlots déstructurés « ID » et aux zones agro-forestières « AF »
- d'ajouter la dimension minimale pour une opération cadastrale dans les nouvelles zones îlots déstructurés « ID »

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 décembre 2013, à 19 h 20, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**16.4 État et dépôt des résultats définitifs du scrutin référendaire;**

Le Conseil prend acte.

**16.5 Résolution adoptant le projet de règlement 2013-19 amendant le règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation;**

**RÉSOLUTION 2013-11-320**

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet du règlement de zonage n° 2013-19;

Le présent projet de règlement n° 2013-19 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'ajouter de nouvelles dispositions à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog du règlement 12-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé. Les modifications concernent principalement :

- La mise à jour des dispositions sur les zones inondables, les rives, le littoral et les milieux humides;
- La mise à jour des dispositions sur l'abattage d'arbres;
- La mise à jour de certaines définitions.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 décembre 2013, à 19 h 25, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**17. AFFAIRES NOUVELLES**

**17.1 Bibliothèque – nouveau portail pour les abonnés – concours pour les abonnés;**

Madame Nathalie Lemaire informe les gens du nouveau portail et du concours pour les abonnés de la bibliothèque.

**18. PÉRIODE DE QUESTION**

*M. Pierre Boutin demande quand le Conseil confirmera les élus aux différents comités de la Municipalité.*

*M. Pierre Cloutier félicite les membres du Conseil pour leur élection. Il dépose une résolution de l'Association des propriétaires du Domaine Monbel en regard de la gestion des matières résiduelles.*

*Mme France Fortin demande des précisions sur l'application de la résolution adoptée lors de l'assemblée du 1<sup>er</sup> octobre en regard du retrait des conteneurs vs la demande déposée par l'Association.*

*M. Jacques Morissette* manifeste son enthousiasme au nouveau Conseil pour le futur. Il désire faire une mention spéciale de félicitations à la présidente d'élections et son équipe.

*Mme Lise Dion* demande des précisions sur la décision d'acquérir la Vieille maison;

*M. Émile Bouchard* demande des précisions sur l'accès au laissez-passer de ski.

## **19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION 2013-11-321**

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Michel Fréchette**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les Conseillers, la séance du Conseil est levée à 20h22.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### ***CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)***

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (*CCS*) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

---

Caroline Rioux,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**Yvon Laramée,**  
Maire

---

**Caroline Rioux**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière